

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI
LE 28 OCTOBRE 2013**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le lundi, vingt huitième jour du mois d'octobre deux mille treize, à dix-sept heures (17h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

17 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1600-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

1.0 **FONCTIONNEMENT**

1.1 **Finances**

1.1.1 **Réparation du disjoncteur principal - Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT la soumission de Kébec St-Jean Électrique inc. reçue pour la réparation du disjoncteur principal;

EN CONSÉQUENCE;

1601-10-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2013-10-28

Résolution 1601-10-13 - suite

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER le contrat relatif à la réparation du disjoncteur principal à la firme Québec St-Jean électrique inc. pour un montant de 4 775,00 \$ (taxes en sus) le tout conformément à sa soumission datée du 25 octobre 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.1.2 Remplacement de fils électriques extérieurs - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT la soumission de Québec St-Jean électrique inc. reçue pour le remplacement de fils électriques;

EN CONSÉQUENCE;

1602-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER le contrat relatif au remplacement de fils électriques extérieurs à la firme Québec St-Jean électrique inc. pour un montant de 6 900,00 \$ (taxes en sus) le tout conformément à sa soumission datée du 25 octobre 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.1.3 Hydro-Québec - Mise en demeure

CONSIDÉRANT que seuls les représentants d'Hydro-Québec ont accès au toron pour permettre le raccordement de fils électriques au siège social de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu infiltration d'eau à partir des installations d'Hydro-Québec et ce, à l'intérieur des fils électriques partant du sommet du toron jusqu'au disjoncteur principal du siège social de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT les dépenses encourues pour procéder à la réparation;

EN CONSÉQUENCE;

1603-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise l'acheminement d'une mise en demeure à Hydro-Québec afin qu'elle rembourse les coûts intervenus pour la réparation du disjoncteur principal, le remplacement de fils et l'intervention d'urgence du 10 octobre 2013.

ADOPTÉE

1.1.4 Routeurs Mikrotik Cloud Core - Acquisition

CONSIDÉRANT l'usure d'équipements principaux du réseau de fibres optiques;

CAPV2013-10-28

EN CONSÉQUENCE;

1604-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'acquisition de 10 Mikrotik CCR au coût de 900\$ chacun
(taxes et livraison en sus);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.0 **VARIA**

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1605-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la
MRC du Haut-Richelieu, ce 28 octobre 2013.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
Préfet

Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier